

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL - 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 13 novembre à 19h00, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué en conseil syndical le 31 octobre 2023, s'est réuni en salle du conseil en mairie de Rions en séance publique, sous la présidence de Didier AUDOIT.

Présents (13) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), André BOYER (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Joël LACOSTE (Laroque), Marilys DEJOUA (Podensac), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Serge AUGÉARD (Virelade), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Corinne BOURCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ ; Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat) donne procuration à Guy COGOURDANT.

Secrétaire de séance : Jean-Luc DEGUDE

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint  
Votants (\*) : 14 (\*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT  
Les suffrages exprimés seront au nombre de 14

### **29-2023\_Autorisation donnée au Président à signer la convention financière pour remboursement de travaux avec la commune de Cadillac sur Garonne « participation aux travaux de réfection de la toiture du bâtiment des allées »**

La toiture de sis 2 rue du Pourret à CADILLAC SUR GARONNE nécessite une réhabilitation importante au vu des infiltrations d'eau importantes dans le bâtiment.

Ce bâtiment est occupé d'une part par le SIEA DES 2 RIVES et d'autre part la commune de CADILLAC SUR GARONNE La commune de CADILLAC SUR GARONNE assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux et procèdera au paiement de la facture qui s'élève à 28 210,50 € H.T.

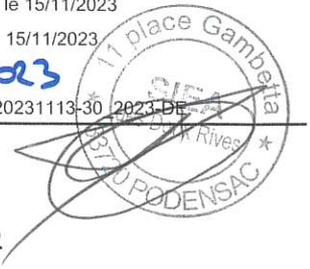
Une convention financière pour remboursement de travaux doit être mise en place entre la mairie de Cadillac sur Garonne et le SIEA des 2 RIVES (qui remboursera à la mairie la dépense).

Après avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité décide d'autoriser le Président à signer la convention financière en annexe pour le remboursement de travaux « participation aux travaux de réfection de la toiture du bâtiment des allées» situé 2 rue du pourret et autorise le président à effectuer toutes les démarches concernant ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Le Président,**  
**Didier AUDOIT**





## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL - 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 13 novembre à 19h00, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué en conseil syndical le 31 octobre 2023, s'est réuni en salle du conseil en mairie de Rions en séance publique, sous la présidence de Didier AUDOIT.

Présents (13) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), André BOYER (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Joël LACOSTE (Laroque), Marilyns DEJOUA (Podensac), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Serge AUGÉARD (Virelade), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPÉTENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Corinne BOURCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ ; Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat) donne procuration à Guy COGOURDANT.

Secrétaire de séance : Jean-Luc DEGUDE

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint  
 Votants (\*) : 15 (\*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT  
 Les suffrages exprimés seront au nombre de 15

### **30-2023\_Autorisation donnée au Président de signer le PV de mise en affectation des biens**

Le président informe les membres du comité syndical que suite aux travaux de régularisation des amortissements effectués par la trésorerie et le syndicat, il apparaît que suite à la création en 2017 du budget annexe assainissement collectif, les biens appartenant à celui-ci ont été transférés du budget eau potable vers le budget annexe par le syndicat, mais que ce transfert n'a pas été effectué par le comptable.

Aussi afin de régulariser cette situation auprès du comptable, et de mettre à jour l'actif de la collectivité, il convient de procéder à un procès-verbal d'affectation des biens. Il est précisé que cette opération n'aura pas d'impact budgétaire et comptable.

Après en avoir délibéré le conseil syndical à l'unanimité, autorise le Président à signer le procès-verbal de mise en affectation afin de transférer les biens présents à l'actif de la collectivité sur le budget principal eau potable vers le budget annexe assainissement collection suite à sa création en 2017.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Le Président,**  
**Didier AUDOIT**





## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL - 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 13 novembre à 19h00, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué en conseil syndical le 31 octobre 2023, s'est réuni en salle du conseil en mairie de Rions en séance publique, sous la présidence de Didier AUDOIT.

Présents (13) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), André BOYER (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Joël LACOSTE (Laroque), Marilyns DEJOUA (Podensac), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Vincent JOINEAU (Rions), Serge AUGÉARD (Virelade), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Corinne BOURCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ ; Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat) donne procuration à Guy COGOURDANT.

Secrétaire de séance : Jean-Luc DEGUDE

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (\*) : 14 (\*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Les suffrages exprimés seront au nombre de 14

### **31-2023\_ Prestation presse boue**

Mr le président rappelle l'historique :

- Adhésion de la commune de Cérons et de Cadillac sur Garonne au SIAE de Podensac Virelade au 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour former le SIAEP des deux rives,
- Arrêté de mise en demeure pour la station d'épuration de Cérons le 20 juillet 2015,
- Arrêté préfectoral du 28/12/2017 portant création du SIEA des 2 rives issue de la fusion du SIAEP des 2 rives de Garonne et du SIEA Rions
- Délibération en date du 19/09/2019, validant l'ensemble des travaux liés au schéma directeur d'assainissement collectif et notamment la construction d'une nouvelle station d'épuration pour les communes de Cérons, Podensac et Virelade
- DSP avec AGUR, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019, pour une durée de 10 ans

Le SIEA des 2 RIVES, et la maîtrise d'œuvre Cabinet Merlin ont travaillé sur le projet « CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION D'EPURATION, DE POSTES DE RELEVAGE ET DE RESEAUX DE TRANFERT » (études, achat parcelles, servitudes ...).

Gel des subventions du département de la Gironde en 2022, amenant le syndicat à devoir décaler d'un an la présentation du projet pour la demande de la subvention.

L'appel d'offres en cours, remise des offres prévue le 18/10/2023.

AGUR a sollicité le SIEA des 2 rives pour la prise en charge des frais liés à la presse à boues actuellement en place, afin de maintenir la continuité et qualité de service sur le traitement des boues en attendant la construction de la nouvelle station d'épuration et sa mise en service.

AGUR propose une prestation avec un devis pour une durée de 6 mois (renouvelable, pourra être ajustée dans le temps selon l'avancement des travaux), pour un prix de 3800€HT/mois.

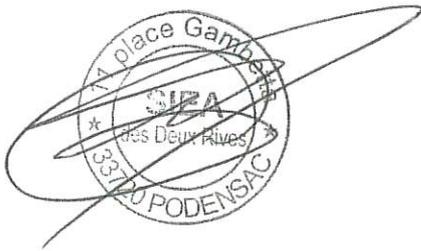
Le SIEA des 2 rives a demandé à AGUR de s'engager sur les tonnes de matières sèches par station d'épuration (Cérons et Podensac-Virelade) par période de 6 mois et sur les durées d'immobilisation de la machine, afin de garantir le bon fonctionnement et les performances de la filière boues. Si les engagements ne sont pas tenus, une remise financière devra être appliquée.

A l'unanimité, les membres du conseil syndical :

**AUTORISENT** Monsieur le président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Le Président,**  
**Didier AUDOIT**



## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL - 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 13 novembre à 19h00, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué en conseil syndical le 31 octobre 2023, s'est réuni en salle du conseil en mairie de Rions en séance publique, sous la présidence de Didier AUDOIT.

Présents (13) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), André BOYER (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Joël LACOSTE (Laroque), Marilys DEJOUA (Podensac), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Vincent JOINEAU (Rions), Serge AUGÉARD (Virelade), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Corinne BOURCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ ; Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat) donne procuration à Guy COGOURDANT.

Secrétaire de séance : Jean-Luc DEGUDE

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint  
Votants (\*) : 15 (\*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT  
Les suffrages exprimés seront au nombre de 15

### **32-2023\_ Réélection des membres du bureau**

Vu les statuts du SIEA des 2 RIVES,  
Vu l'article L.5711-1 du CGCT ;  
Vu les articles L.5211-2, L.5211-6, L.5211-10 du CGCT

Vu la délibération n°24-2020 de la présente séance fixant à 5 le nombre de membres du bureau outre le président et les vice-présidents.

Suite

- au décès de Mr André LEVEQUE, Mr Michel VINCELOT a été élu vice-président (délibération 22-2022, le 29 juin 2022),
- à la démission de Mr Daniel BARGUE de sa fonction d' élu à la mairie de Rions et donc de délégué au sein du SIEA des 2 rives,

Il convient de réélire 5 membres pour le bureau.

Le président du conseil syndical rappelle que les membres du bureau sont élus par le conseil syndical au scrutin secret uninominal à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutins aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection est acquise à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrage, c'est le candidat le plus âgé qui est déclaré élu.

Il convient donc de procéder successivement à l'élection de chacun des membres du Bureau, au scrutin uninominal à trois tours et donc de procéder à une élection poste par poste.

Le président demande quels sont les candidats pour constituer le bureau du conseil syndical.

L'ensemble des membres présents souhaite que 3 des 5 membres du bureau soient conservés et que 2 nouveaux membres soient élus.

Guy COGOURDANT et Nathalie FAUGERE sont candidats.

Il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, scrutin uninominal à trois tours, aux opérations de vote, dont les résultats figurent en annexe au procès-verbal d'élection.

### **LE CONSEIL**

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, eu égard au nombre de vice-présidents fixé par le conseil syndical

#### **Comptabilise:**

Pour le poste de 1er membre du bureau:

15 suffrages exprimés pour Marylis DEJOUA

Pour le poste de 2ème membre du bureau:

15 suffrages exprimés pour André BOYER

Pour le poste de 3ème membre du bureau:

15 suffrages exprimés pour Joël LACOSTE

Pour le poste de 4ème membre du bureau:

15 suffrages exprimés pour Guy COGOURDANT

Pour le poste de 5ème membre du bureau:

15 suffrages exprimés pour Nathalie FAUGERE

**PROCLAME** les délégués suivants élus :

Marilys DEJOUA, André BOYER, Joël LACOSTE, Guy COGOURDANT, Nathalie FAUGERE

**INSTALLE** lesdits délégués élus en qualité de membre du bureau

**AUTORISE** Monsieur le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Le Président,**  
**Didier AUDOIT**





## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL - 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 13 novembre à 19h00, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué en conseil syndical le 31 octobre 2023, s'est réuni en salle du conseil en mairie de Rions en séance publique, sous la présidence de Didier AUDOIT.

Présents (12) : Guy COGOURDANT (Porte de Benaugue quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Joël LACOSTE (Laroque), Marilys DEJOUA (Podensac), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Vincent JOINEAU (Rions), Serge AUGÉARD (Virelade), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benaugue quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benaugue quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benaugue quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (3) : Corinne BOURCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ ; Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat) donne procuration à Guy COGOURDANT ; André BOYER (Cardan) donne procuration à Didier AUDOIT

Secrétaire de séance : Jean-Luc DEGUDE

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (\*) : 14 (\*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Les suffrages exprimés seront au nombre de 14

### **33-2023- Prix de l'eau et de l'assainissement collectif contrats DSP - Définition de la part de la collectivité part fixe pour l'année 2024 et variable pour la période de consommation 2024**

Monsieur le Président rappelle l'instruction M49. L'un de ses buts est de connaître et de faire payer le prix exact du service rendu.

Le Président propose aux délégués de fixer le prix de la part syndicale du service d'eau potable, pour les abonnés de l'ensemble des communes du syndicat

Abonnés domestiques :

- Part fixe : 36,00 € par an
- Part variable : 0,7600 € par m<sup>3</sup>

Gros consommateurs  $\geq 5\ 000\ m^3 < 10\ 000\ m^3$  par an :

- Part fixe : 900,00 € par an
- Part variable : 1,0640 € par m<sup>3</sup>

Gros consommateurs  $\geq 10\ 000\ m^3 < 25\ 000\ m^3$  par an :

- Part fixe : 2 880,00 € par an
- Part variable : 1,1400 € par m<sup>3</sup>

Gros consommateurs  $\geq 25\ 000\ m^3$  par an :

- Part fixe : 27 000,00 € par an
- Part variable : 1,3680 € par m<sup>3</sup>

Le Président propose aux délégués de fixer le prix de la part syndicale pour le service d'assainissement collectif, pour les abonnés de l'ensemble des communes du syndicat

Abonnés domestiques :

- Part fixe : 39,00 € par an
- Part variable : 1,1500 € par m<sup>3</sup>

Gros consommateurs  $\geq 5\ 000\ m^3 < 10\ 000\ m^3$  par an :

- Part fixe : 2 028,00 € par an
- Part variable : 1,6100 € par m<sup>3</sup>

Gros consommateurs  $\geq 10\ 000\ m^3 < 25\ 000\ m^3$  par an :

- Part fixe : 3 510,00 € par an
- Part variable : 1,7250 € par m<sup>3</sup>

Gros consommateurs  $\geq 25\ 000\ m^3$  par an :

- Part fixe : 15 210,00 € par an
- Part variable : 2,0125 € par m<sup>3</sup>

Après avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité

- **DÉCIDE** d'appliquer ces tarifs pour les abonnés de l'ensemble des communes du syndicat

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Le Président Didier AUDOIT,**

